

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 22 février 2023

Besançon, le 23 février 2023

Membres présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON part à 18h38, vote jusqu'à la question n°3 et **donne pouvoir à Monsieur Philippe CREMER** / Monsieur Philippe CREMER / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h04 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX part à 19h35 et vote jusqu'à la question n°4 / Monsieur André TERZO, ne vote pas les questions n°8 et 9 / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Cyril DEVESA, **donne pouvoir à Monsieur Claude BILLOD** / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR, **donne pouvoir à Monsieur Jean-Hugues ROUX** / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum: 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Laurent GRILLET, Direction Gestion du Personnel
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique du Cabinet
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Virginie POUSSIER, Directrice de l'Autonomie
- Madame Amélie PREVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h03 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Viceprésidente du CCAS. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Pour : 16 Abstention : 1 Contre : 0

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022.

Question n° 2 : Abrogation de la délibération du 22 juin 2022 instaurant la prime de revalorisation

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Abrogent la délibération du 22 juin 2022 instaurant la prime de revalorisation.

Question n° 3 : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Débattent des orientations budgétaires de l'année 2023,
- √ Votent favorablement les orientations budgétaires de l'année 2023.

Question n° 4 : Modification du schéma directeur immobilier des Résidences autonomie

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Pour : 14 Abstention : 2 Contre : 1

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les principes retenus dans la présente délibération, dont la construction d'une nouvelle Résidence Autonomie en utilisant les capacités de place des Résidences Autonomie Henri HUOT dans un premier temps, puis Le Marulaz dans un second temps,
- Répondent à l'appel à candidatures à intervenir pour proposer un projet de construction d'une nouvelle résidence autonomie.

Question n° 5 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
 - ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n° 6 : Contribution au Fonds Solidarité Logement (FSL) pour 2022

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la participation du CCAS au FSL à raison de 71 926 € pour l'exercice 2022,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à mandater la dépense correspondante au profit du Département du Doubs.

Question n° 7 : Liste des Emplois Permanents au 1er janvier 2023

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent la liste des emplois permanents au CCAS,
- ✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Question n°8 : Convention de partenariat avec l'association ASALEE, à la Résidence Autonomie Les Lilas

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

Autorisent la Vice-présidente à signer la présente convention, et ses éventuels avenants.

Question n°9 : Convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Unis-Cité

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement l'approbation de la convention pluriannuelle de partenariat avec Unis-Cité,
- Autorisent la Vice-présidente à signer la présente convention, et ses éventuels avenants.

Question n°10 : Tarification du service d'aide et d'accompagnement à domicile

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- Votent favorablement le tarif horaire du service d'aide et d'accompagnement à domicile à hauteur de 25,60 € (28,70 € pour les dimanches et jours fériés), applicable aux usagers financés par l'Assurance Maladie, les caisses de retraite, les mutuelles et les assisteurs, à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément à la décision du conseil d'administration de la CNAV du 7 décembre 2022,
- ✓ Appliquent ce tarif CNAV pour les heures réalisées hors ou au-delà des prises en charge (tarif CCAS ou tarif à taux plein), à compter du 1er mars 2023,

Décident de l'application automatique du barème et des tarifs décidés par la CNAV, à chaque revalorisation, sur l'ensemble des tarifs du service d'aide et d'accompagnement à domicile (hors tarifs CPOM décidés par arrêté départemental). Une délibération sera néanmoins présentée chaque année en conseil d'administration pour informer les administrateurs des nouveaux tarifs en vigueur.

Question n°11 : Lundisociable 2023 – Appel à manifestation d'intérêt

Rapporteur: Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à désigner deux membres du Conseil d'Administration pour participer au jury de l'Appel à manifestation d'intérêt,
 - ✓ Autorisent les membres de la commission à désigner les partenaires retenus,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions de partenariat avec les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 19h48.